



CONTRAT D'ENGAGEMENT

du dispositif « ARGENT DE POCHE »

Par délibération en date du 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de Fougéré a approuvé le dispositif « Argent de poche ». Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. **Lisez-le attentivement avant de le signer.**

Le dispositif « Argent de poche » est l'occasion pour les jeunes de 16 à 18 ans habitant Fougéré (ou dont l'un des parents habite Fougéré) de s'investir pour leur commune. Le travail consistera à réaliser des missions courtes et de proximité en contrepartie d'une indemnité.

Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne sera pas acceptée à y participer
- Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité :

- L'activité « Argent de Poche » se déroule pendant les vacances scolaires ou le samedi sur des demi-journées de 3h30 comprenant une pause d'une demi-heure. Je ne peux travailler qu'une seule demi-journée par jour.
- Je m'engage à participer aux missions pour lesquelles je me suis inscrit et confirme être disponible aux dates proposées.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants aux missions.
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue de la mission.
- Je le remets à l'encadrant à la fin de la mission.

Indemnisation de la mission :

- Une indemnité sera versée par virement sur un compte à mon nom si la réalisation de ma mission est jugée positivement. Cette indemnité est fixée à 15 € par demi-journée (durée : 3h30 dont 30 minutes de pause).

Sanctions appliquées en cas de non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Je suis exclu temporairement ou définitivement du dispositif « Argent de poche » en cas de non-respect des règles.
- Je ne serai pas indemnisé si les consignes n'ont pas été respectées ou si mon comportement n'est pas jugé correct par les encadrants.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à....., en deux exemplaires, le/...../.....

Signature du maire

Signature du participant,

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature des représentants légaux

Nom - Qualité